



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/363
8 mai 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 8 MAI 1995, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE
SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA CROATIE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement croate a proposé au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Yasushi Akashi, que les représentants de l'armée croate rencontrent, sous son égide, les représentants des forces paramilitaires serbes des territoires occupés afin de désamorcer les tensions dans les zones de séparation des anciens secteurs Sud, Nord et Est.

En ce qui concerne la situation en Slavonie occidentale, je tiens à appeler votre attention sur le fait que le corps diplomatique s'est rendu aujourd'hui dans la région avec le Vice-Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères de la Croatie, M. Mate Granic. Tout est fait pour normaliser les conditions de vie dans les territoires libérés : la ligne de chemin de fer Zagreb-Vinkovci a été rouverte, la station de radio d'Okučani fonctionne et les écoles sont ouvertes; l'ensemble des citoyens de la Slavonie occidentale bénéficient à présent de soins de santé, et d'une assurance médicale et sociale; le Gouvernement a ouvert un crédit permettant d'allouer une somme globale à toutes les personnes dans le besoin vivant dans les territoires libérés; d'autres subventions et prêts au titre de la reconstruction des biens détruits sont à l'étude.

Les autorités compétentes du Gouvernement croate ont arrêté au total 1 474 personnes soupçonnées d'appartenir aux forces paramilitaires serbes après la libération du territoire occupé de la Slavonie occidentale. Elles ont été emmenées, sous la supervision de la Mission d'observation de l'Union européenne et du Comité international de la Croix-Rouge, dans trois centres de tri dans les secteurs voisins : Varaždin, Požega et Bjelovar, pour y être enregistrées et interrogées.

À 10 heures (heure locale) aujourd'hui, une enquête pénale a été ouverte contre 105 d'entre elles; 554 autres ont été libérées et la loi sur l'abolition leur a été appliquée; au total, 816 demeurent à Varaždin et à Bjelovar. Le centre de détention de Požega a été fermé. Les autorités de police continuent de trier les dernières personnes soupçonnées d'appartenir aux forces paramilitaires serbes, en présence permanente des représentants de la Mission de vérification de l'Union européenne, de l'Opération des Nations Unies pour le

rétablissement de la confiance en Croatie (ONURC) et du Comité international de la Croix-Rouge, et devraient en avoir fini dans quelques jours.

La République de Croatie demeure déterminée à voir exécuter rapidement et dans son intégralité le mandat de l'ONURC, qui vise à faire rendre pacifiquement les territoires occupés à la Croatie. À cet égard, nous sommes prêts à poursuivre la négociation avec les représentants des autorités locales de Knin sur l'application de la résolution pertinente du Conseil de sécurité.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Mario NOBILO
